

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 20 AVRIL 2017

Nombre de membres

En exercice : 54
 Présents : 32
 Votants : 35
 Suffrages exprimés : 35

Vote

Pour : 35
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation

13 AVRIL 2017

Date de transmission en sous-préfecture

.....

Date d'affichage

.....

Délibération

N° 2017-10

Contrôle de légalité

L'an deux mille dix-sept, le vingt avril à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Maureilhan, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Gilles D'ETTORE, président.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Yannick ALLEGRE, Guy AMIEL, Bernard AURIOL, Rémi BOUYALA, Didier BRESSON, Alain CARALP, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jordan DARTIER, Nataly DARTIGUELONGUE, Gilles D'ETTORE, Norbert ETIENNE, Michel FARENC, Francis FORTÉ, Sébastien FREY, Robert GAIRAUD, Gérard GAUTIER, Michel HERAIL, Frédéric LACAS, Jacques LIBRETTI, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Jean-Claude MARCHI, Robert MENARD, Michèle MILLER, Hervé OBIOLS, Stéphane PEPIN-BONET, Serge PESCE, Jean-Christophe PETIT, Patrick SOL, Christophe THOMAS, Alain VOGEL-SINGER, conseillères et conseillers syndicaux.

Absents excusés représentés par mandats : Messieurs, Bruno ENJALBERT, Guy COMBES, conseillers syndicaux ayant donné respectivement mandat à Messieurs, Gilles D'ETTORE, Yannick ALLEGRE conseillers syndicaux.

Présents suppléants : Monsieur Christian THERON, conseiller syndical suppléant.

Absents excusés suppléés : Madame Christine PRADEL conseillère syndicale.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Gérard BARRAU, Dominique BIGARI, Alain BIOLA, Gérard BOYER, Alexandra FUCHS, Dominique GARCIA, Robert GELY, Stéphane HUGONNET, Jean-Pierre LAMBERT, Pascale LAUGÉ, Jean-Pierre PEREZ, Pierre POLARD, Jean-Claude RENAUD, Daniel RENAUD, Edgar SICARD, Florence TAILLADE, Philippe VIDAL et Luc ZENON, conseillères et conseillers syndicaux.

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Stéphane PEPIN-BONET.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE – DM N°1/2017

Rapporteur : Le Président

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu du vote du Budget Primitif en février 2017 et dans le cadre de la régularisation des crédits 2017. Il convient d'effectuer à la demande du trésorier, la décision modificative suivante pour annuler un titre sur exercice antérieur.

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES			SECTION FONCTIONNEMENT – DEPENSES		
ARTICLE. CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT	ARTICLE. CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
0.22	Dépenses imprévues	-10 000.00 €	67/673	Charges exceptionnelles	10 000.00€
	TOTAL GENERAL	-10 000.00 €		TOTAL GENERAL	10 000.00 €

Ceci exposé, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 1 pour le budget principal 2017 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

Le Comité Syndical, **ADOpte** cette proposition à l'unanimité
Ainsi délibéré à Agde, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles D'ETTORE

